



## FICHE D'INSCRIPTION CANTINE/GARDERIE 2024-2025

### Rappel du règlement de la cantine :

Les jours de cantine ne sont pas permutables, ni remboursés pour absence pour convenance personnelle. Les repas sont remboursés au-delà de deux jours d'absences consécutifs avec certificat médical à l'appui.

**Fiche à rendre au plus tard le 2 septembre 2024**

1er enfant

NOM-PRENOM :

CLASSE :

☐ **Garderie du matin** Cochez la case si vous souhaitez y inscrire votre enfant

(Forfait de 60 € pour l'année). Sans inscription à l'année le montant de la garderie par enfant et par jour s'élève à 2.50 € au-delà de 6 passages maximum le forfait annuel vous sera facturé.

|                     | lundi | mardi | jeudi | vendredi |
|---------------------|-------|-------|-------|----------|
| RESTAURANT SCOLAIRE |       |       |       |          |
| GARDERIE DU SOIR    |       |       |       |          |

2ème enfant

NOM-PRENOM :

CLASSE :

☐ **Garderie du matin** Cochez la case si vous souhaitez y inscrire votre enfant

(Forfait de 60 € pour l'année). Sans inscription à l'année le montant de la garderie par enfant et par jour s'élève à 2.50 € au-delà de 6 passages maximum le forfait annuel vous sera facturé.

|                     | lundi | mardi | jeudi | vendredi |
|---------------------|-------|-------|-------|----------|
| RESTAURANT SCOLAIRE |       |       |       |          |
| GARDERIE DU SOIR    |       |       |       |          |

3ème enfant

NOM-PRENOM :

CLASSE :

☐ **Garderie du matin** Cochez la case si vous souhaitez y inscrire votre enfant

(Forfait de 60 € pour l'année). Sans inscription à l'année le montant de la garderie par enfant et par jour s'élève à 2.50 € au-delà de 6 passages maximum le forfait annuel vous sera facturé.

|                     | lundi | mardi | jeudi | vendredi |
|---------------------|-------|-------|-------|----------|
| RESTAURANT SCOLAIRE |       |       |       |          |
| GARDERIE DU SOIR    |       |       |       |          |